

Le Conseil MobiPro



Au service des entreprises du territoire



SOMMAIRE

- ✕ Données de base des enjeux
- ✕ Les enjeux des Plans de Mobilité
- ✕ Objectifs du service « Le Conseil MobiPro »
- ✕ Principes du service
- ✕ Champs d'intervention
- ✕ Conditions d'accès au service

BASE DES ENJEUX DE LA MOBILITÉ DES SALARIÉS ET ENTREPRISES POUR LA MÉTROPOLE

✕ **6,5 millions de déplacements quotidiens** (1)

(1) source « la Métropole chaque jour » PDU - 2019

(2) source : État des lieux PdM - Avril 2019

✕ **700 000 actifs** (1)

✕ **+70% part modale de la voiture individuelle** (1)

✕ **75% des collaborateurs** ayant répondu à une enquête mobilité dans le cadre d'un plan de mobilité d'entreprise **ont une utilisation quotidienne de leur véhicule personnel** (2) **pour une distance moyenne de trajet de 22km** et **un temps de trajet moyen de 35mn** (2)

✕ environ 200 000 actifs dans des entreprises ou sites de plus de 100 collaborateurs

✕ répartis sur +/- 650 sites

✕ 6.6 millions de kilomètres parcourus chaque jour (+/- 160 fois le tour de la Terre)

✕ 1300 tonnes de CO2 émises chaque jour

LES ENJEUX DES PLANS DE MOBILITÉ

Opportunités pour les entreprises :

- ✕ Être plus attractif pour recruter, réduire l'accidentologie,
- ✕ Optimiser les flottes de véhicules, et le stationnement
- ✕ Être concret en matière de RSE
- ✕ Réduire stress et retards.

Implication citoyenne :

- ✕ S'engager dans une action réelle de réduction des embouteillages, de pollution de l'air.

Pour les zones d'activité :

- ✕ Agréger les forces autour d'un projet commun au service de tous,
- ✕ Co-construire et contribuer aux solutions opérationnelles de dessertes internes.

Pour les collaborateurs, favoriser covoiturage, transports en commun et modes actifs, c'est :

- ✕ Augmenter leur pouvoir d'achat,
- ✕ Améliorer échanges et communication,

OBJECTIFS DU SERVICE « LE CONSEIL MOBIPRO »

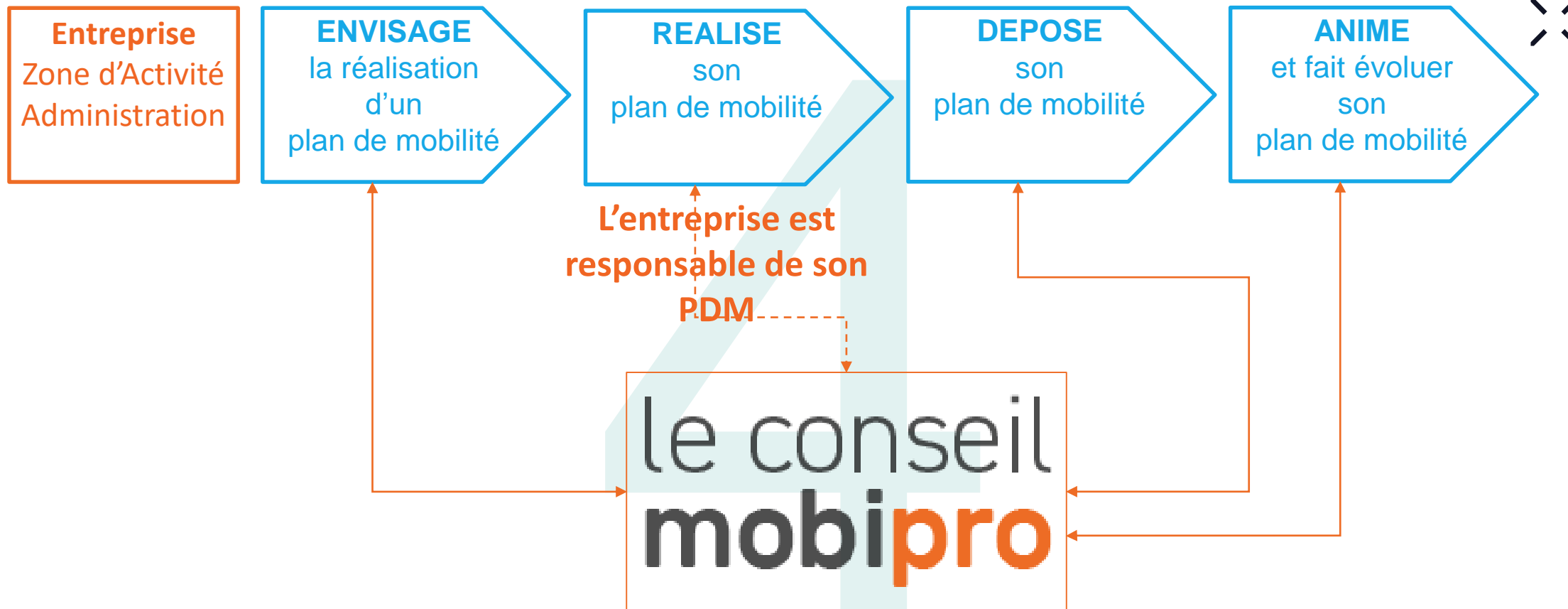
Pour les entreprises : 1 point d'entrée unique

- ✕ **1 Site web** : informations sur les démarches et dépôt / mise à jour des plans de mobilité (mobipro.ampmetropole.fr)
- ✕ **1 Numéro d'appel 04 84 89 09 89** hotline « premier niveau »
- ✕ Prestations d'assistance méthodologique ET Aide à l'animation des PDM

Pour la Métropole: structurer, rationaliser, outiller, favoriser, animer, piloter

- ✕ Créer ou renforcer le lien avec les entreprises sur le sujet mobilité
- ✕ Structurer et rationaliser les démarches des entreprises du territoire
- ✕ Suivre et piloter la réalisation et l'animation des plans de mobilité
- ✕ **Fournir des données sur :**
 - ✕ le taux de réalisation,
 - ✕ la part modale et ses évolutions,
 - ✕ les opportunités de report modal ou d'adaptations de l'offre
 - ✕ ...

PRINCIPES DU SERVICE



Point d'entrée unique
Informations et Assistance
Web mobipro.ampmetropole.fr
Téléphone: 04 84 89 09 89

CHAMPS D'INTERVENTION

Accompagnement, conseil et suivi personnalisé d'entreprises

- ✘ Accompagnement méthodologique des démarches de plans de mobilité (entreprises ou inter-entreprises), aide à la dynamisation, entretien par un accompagnement régulier.

Feuilles de route individualisées

- ✘ Production des solutions de mobilité multimodales **personnalisées et individuelles** pour les salariés d'une entreprise (fichier RH).

Accompagnement individuel au changement modal

- ✘ Support téléphonique (3 appels sur une durée de suivi de 3 mois) coaching au report modal jusqu'au test en conditions réelles.

CHAMPS D'INTERVENTION

Animation d'un plan de mobilité

- ✘ Participation à des sessions d'animation thématiques, intra ou inter entreprises dans le cadre d'un PdM (stand info, feuilles de route individuelles, convivialité)

EN LIEN AVEC LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MÉTROPOLE :

Étude de cas localisation et relocalisation d'entreprises

- ✘ Accompagnement dans le cadre d'un projet de relocalisation d'entreprise.
- #### Rapport sur les dessertes et Kit mobilité
- ✘ Rapport sur le système de mobilités accessible de et vers l'entreprise ;
 - ✘ Kit numérique d'informations sur la mobilité adapté au contexte de l'entreprise.

CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

Service à disposition des entreprises gratuitement, MAIS soumis à signature par l'entreprise d'une convention d'engagement mutuel

- ✘ L'entreprise s'engage à :
 - ✘ Réaliser un plan de mobilité,
 - ✘ Désigner un référent,
 - ✘ Relayer aux salariés les informations sur les services de mobilité adressés par la Collectivité,
 - ✘ Réaliser ou actualiser un état des lieux des pratiques des salariés et de l'entreprise,
 - ✘ Adopter un plan d'actions avec un calendrier de mise en œuvre,
 - ✘ Définir des indicateurs de mesure, pour évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre, (Pourcentage des parts modales / Nombre global de kilomètres effectués (*domicile-travail, pauses méridiennes et activité de l'entreprise / Volume des polluants émis*))
 - ✘ Évaluer annuellement les résultats des actions.
 - ✘ Viser un objectif de baisse de l'autosolisme et de report modal fixé en concertation avec la collectivité à partir de l'état des lieux,
 - ✘ Adresser à la collectivité état des lieux, Plan de Mobilité et plan d'actions, calendrier, objectifs, puis annuellement l'évaluation du PDM avec les mesures correctrices.

le conseil  mobipro.amppmetropole.fr
mobipro  04 84 89 09 89

Contact AMO ekodev

Yves DAUMAS
06 84 62 38 60
ydaumas@ekodev.com